

6 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

- 1 Je gagne en visibilité**
Je me **différencie** des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.
- 2 Je rassure mes clients**
Ce classement en étoiles, classement national, est **reconnu par la clientèle** et il est le garant de la conformité de votre prestation d'hébergement touristique.
- 3 Je bénéficie d'une promotion accrue**
Je suis **mieux valorisé** par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.
- 4 J'accède à des services et des outils**
J'accède à d'autres démarches de qualité (Accueil Vélo, Tourisme & Handicap...) et à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination (newsletter, accompagnements...).
- 5 Je paie moins d'impôts**
Je bénéficie d'un **abattement** fiscal majoré.
Je **simplifie le calcul** de la taxe de séjour.
- 6 J'élargis mon bassin de clientèle**
J'accepte les chèques vacances et j'accède aussi à un potentiel de **plus de 9 millions de clients**. www.ancv.com



POUR EN SAVOIR PLUS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT)

25 rue Wilson - BP 40032 - 24002 PERIGUEUX CEDEX

Jean-Marc LOUIS

05 53 35 50 46

jeanmarclouis@tourismeperigord.com

Chantal MICHEL

05 53 35 50 47

chantal@tourismeperigord.com

Amélie HERVE

05 53 35 50 04

amelie@tourismeperigord.com

www.dordogne-perigord-tourisme.fr

Espace PRO en accès libre



DORDOGNE
PÉRIGORD
TOURISME FRANCE

ADN
Tourisme

Edition : 2024 - Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne
Crédits photos : CDT Dordogne - Freepik - Gîtes Lacombe / Jac'Phot

DORDOGNE
PÉRIGORD
TOURISME FRANCE

LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME EN DORDOGNE



GARANTIR LA QUALITÉ
GAGNER EN VISIBILITÉ
PROFITER DE MULTIPLES AVANTAGES

LE CLASSEMENT : UNE GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ



Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme **est une garantie officielle de qualité de service et de confort** :

- Une **qualification nationale** portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- Un **référentiel adapté aux exigences des clientèles** intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- Une **gamme de classement de 1* à 5*** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial **reconnu à l'international**.

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Article D.324.1 - Code du Tourisme

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

Classé ou pas, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

5 ÉTAPES POUR DÉCROCHER LES ÉTOILES

- 1 Je commande une visite** auprès d'un organisme accrédité ou agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). (Tarif des visites sur demande).
Ex : Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.
- 2 Je reçois un professionnel** qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).
- 3 Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite** avec la proposition de décision de classement.
- 4 Je dispose d'un délai de 15 jours** pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.
- 5 Mon classement officiel est prononcé** pour une durée de 5 ans.



AVANTAGE FISCAL

Les propriétaires de locations de vacances classées en « **meublés de tourisme** », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de **71 %** contre **50 %** pour une location non classée.



Exemple pour un propriétaire réalisant 10 000 € de recettes locatives par an* :

	Meublé non classé 50% D'ABATTEMENT	Meublé classé 71% D'ABATTEMENT
REVENUS IMPOSABLES APRÈS ABATTEMENT	5 000 €	2 900 €
IMPÔT SUR LE REVENU (TAUX À 5.5%)	275 €	160 €

*Démonstration valable selon la réglementation en vigueur au moment de la publication – Novembre 2017

Bon à savoir

Le coût de la visite est vite rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.